

## L'assurance vie temporaire

Une protection flexible qui peut durer  
**TOUTE UNE VIE**

Comblez à la fois vos  
besoins à court terme et  
ceux de toute une vie  
**Transformation partielle**

Faites durer votre  
assurance vie temporaire  
de 10 ans jusqu'à 25 ans  
**Échange**

**ASSURANCE VIE  
TEMPORAIRE**

Obtenez une  
protection à vie  
**Transformation totale**

Bénéficiez d'une  
protection abordable  
**Protection de dettes ou  
remplacement de revenu  
à court terme**

# L'assurance vie temporaire

## Une protection flexible qui peut durer toute une vie

### BÉNÉFICIER D'UNE PROTECTION ABORDABLE

- L'Assurance vie Équitable<sup>MD</sup> offre des taux concurrentiels.
- Une solution de rechange à l'assurance hypothécaire auprès d'un établissement prêteur.
- Une protection des dettes et d'un remplacement de revenu à court terme.
- Une pension alimentaire assurée dans le cas d'un divorce.
- Un moyen d'épargner en ayant plusieurs niveaux de couverture d'assurance vie temporaire ou en ajoutant plusieurs têtes<sup>1</sup> au titre d'un seul et même contrat.

### RÉCOMPENSER VOTRE STYLE DE VIE SAIN EN VOUS OFFRANT DES TAUX PRIVILÉGIÉS

- Les taux privilégiés sont offerts lorsque la somme assurée est de 1 000 000 \$ et plus pour les personnes âgées de 18 à 50 ans et de 500 000 \$ pour les 51 à 60 ans. La tarification privilégiée n'est pas offerte dans le cas des personnes âgées de 61 ans et plus.

### ADAPTER VOTRE RÉGIME POUR SATISFAIRE VOS BESOINS ÉVOLUTIFS

Votre assurance peut suivre l'évolution de vos besoins au fil du temps, peu importe votre état de santé.

#### **Vous pouvez faire durer une assurance vie temporaire de 10 ans pendant 25 ans (grâce à l'option d'échange).**

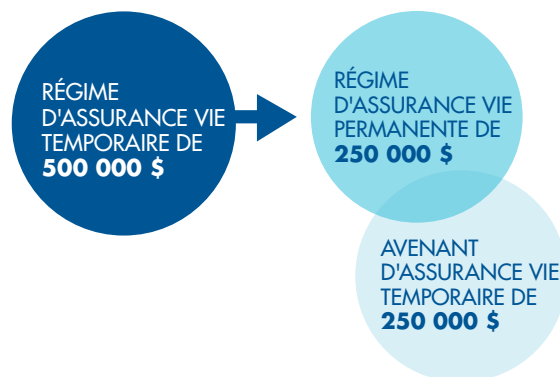
- Reportez la période de votre renouvellement (et les primes de renouvellement plus élevées) en échangeant votre assurance vie temporaire de 10 ans en une nouvelle assurance vie temporaire de 20 ans avant le cinquième anniversaire contractuel<sup>2</sup>.
- Aucune tarification supplémentaire n'est nécessaire.

#### **Comblez à la fois vos besoins à court terme et ceux de toute une vie (grâce à la transformation partielle)<sup>3</sup>**

- Transformez une partie de votre contrat d'assurance vie temporaire en un contrat d'assurance vie permanente et ajoutez un avenant d'assurance vie temporaire pour le reste de la couverture (voir le diagramme à droite à titre d'exemple).
- Détenez un seul contrat pratique et ne payez les frais que pour un contrat.
- Aucune tarification supplémentaire n'est nécessaire, peu importe votre état de santé.

#### **Obtenez une protection à vie (grâce à la transformation totale)<sup>3</sup>**

- Transformez la totalité de votre contrat d'assurance vie temporaire en un contrat d'assurance vie entière avec participation ou d'assurance vie universelle.
- Bloquez ainsi un taux uniforme à vie.
- Aucune tarification supplémentaire n'est nécessaire, peu importe votre état de santé.



Discutez-en avec votre conseillère ou votre conseiller et découvrez le produit d'assurance vie temporaire qui vous convient le mieux.

<sup>1</sup> Les couvertures d'assurance vie temporaire multiples et sur plusieurs têtes ne sont pas offertes dans le cadre de contrats détenus par une entreprise.

<sup>2</sup> L'échange doit être effectué avant le cinquième anniversaire contractuel ou avant l'âge de 65 ans, selon la première éventualité. Le nouveau régime de 20 ans sera établi selon l'âge et les taux actuels.

<sup>3</sup> Toute transformation doit avoir lieu avant l'âge précisé dans le contrat et les minimums exigés par le régime doivent être satisfaits. Dans le cas de transformations partielles, si la moitié de la couverture d'assurance temporaire ou plus est transformée, le reste de la couverture d'assurance vie temporaire peut être ajouté sous forme d'avenant d'assurance vie temporaire à l'âge et aux taux actuels. Si moins de la moitié de la couverture d'assurance temporaire est transformée, le restant d'assurance vie temporaire peut être ajouté sous forme d'avenant d'assurance vie temporaire à l'âge et aux taux actuels dont la somme assurée maximale sera équivalente à celle de la couverture d'assurance vie permanente.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le contrat. Ces renseignements ne constituent pas un avis juridique, fiscal, financier ou autre avis professionnel.

<sup>MD</sup> indique une marque de déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.